



Communications municipales pour la s ance ordinaire du Conseil Communal du 11 octobre 2021

Sainte-Croix, le 4 octobre 2021 MUN/SC/si

TABLE DES MATIERES

1. RESSOURCES HUMAINES	2
2. EMPLOIS D'ETE	2
3. CALENDRIER 2022 DES SEANCES ORDINAIRES DU CONSEIL COMMUNAL ET DE LA COMMISSION DE GESTION	2
4. AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE SDIS ET SECTEUR DE LA CONVERSION	2
5. NOUVELLE SALLE DE GYMNASTIQUE ET PPLS AU COLLEGE DE LA GARE.....	2
6. PROGRAMME DE LEGISLATURE 2021-2026.....	2
7. INITIATIVE "POUR UN MORATOIRE DE 5 ANS, RECONDUCTIBLE POUR 3 ANS SUPPLEMENTAIRES, SUR L'INSTALLATION D'EOLIENNES INDUSTRIELLES, PAR L'INSTALLATION DE ZONES RESERVEES, AFIN DE PRESERVER NOS PAYSAGES, LA BIODIVERSITE ET NOTRE SANTE"	2
8. HORAIRES DECHETTERIE MODIFIES	3
9. REPONSE A LA DEMANDE DE M. JEAN-MICHEL BOLENS POUR UNE REDISTRIBUTION PLUS EQUITABLE DES SUBSIDES DE L'ECOLE DE MUSIQUE	3
10. REPONSE A LA QUESTION DE M. STEPHANE MERMOD CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN CLIMAT COMMUNAL	3
11. REPONSE A LA QUESTION DE M. STEPHANE MERMOD CONCERNANT LA GESTION DES RADARS PEDAGOGIQUES.....	3

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Alain Develey, en qualité d'assistant de sécurité publique à 80%, avec effet au 20 juillet 2021;
- Mme Ella Leguéré, pour la suite de son stage pratique de médiaticienne 4^{ème} année, avec effet au 1^{er} août 2021.

Nous souhaitons plein succès aux collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

2. Emplois d'été

Durant la période du 26 juin au 20 août 2021, une vingtaine de jeunes âgés de 15 à 20 ans ont travaillé dans différents services communaux, comme la déchèterie, les travaux, les bâtiments ou la conciergerie, à la satisfaction de chacun. Pour des raisons de sécurité, l'âge minimum d'engagement a été fixé à 15 ans révolus.

3. Calendrier 2022 des séances ordinaires du Conseil communal et de la Commission de gestion

Les prochaines séances ordinaires du Conseil communal pour l'année 2022 sont prévues les lundis 21 mars, 20 juin, 10 octobre et 12 décembre, sous réserve de modifications.

La semaine de la Commission qui va traiter de la gestion 2021 a été fixée du 2 au 6 mai 2022.

4. Agrandissement de la caserne SDIS, salle de gym de L'Auberson et secteur de La Conversion

Les travaux d'agrandissement de la caserne SDIS (préavis n° 19-07) ainsi que les travaux de rénovation de la salle de gymnastique de L'Auberson avec la toiture, la réfection des façades et le remplacement de la cuisine (préavis n° 20-03) sont terminés. Ils apportent entière satisfaction aux utilisateurs de ces locaux.

Pour le secteur de La Conversion, la mise en œuvre des mesures de protection contre les crues ainsi que la réalisation d'une place publique sont terminées. Seuls quelques aménagements extérieurs sont à terminer.

5. Nouvelle salle de gymnastique et PPLS au collège de la Gare

Le chantier a débuté le 23 août par la sécurisation du site et le terrassement. Les travaux se passent bien avec un tri des matériaux d'excavation qui sont acheminés aux décharges correspondantes en fonction du degré de pollution constaté.

6. Programme de législature 2021-2026

La Municipalité s'active depuis plusieurs semaines à la définition de son programme de législature. Il devrait être terminé au premier semestre 2022 et pourra être présenté au Conseil communal du mois de mars prochain. Il est également prévu de le présenter à la population lors du Comptoir.

7. Initiative "Pour un moratoire de 5 ans, reconductible pour 3 ans supplémentaires, sur l'installation d'éoliennes industrielles, par l'installation de zones réservées, afin de préserver nos paysages, la biodiversité et notre santé"

La Municipalité a reçu le 6 septembre dernier, un courrier du Comité d'initiative qui demande de poursuivre les démarches en vue du traitement de l'initiative par le Conseil communal. Un préavis sera porté à l'ordre du jour de la séance du 13 décembre 2021.

8. Horaires déchèterie modifiés

Lors de sa séance du 12 juillet 2021, la Municipalité a décidé de modifier les horaires de la déchèterie communale de la Combe de Ville à partir du 19 août, afin de répondre aux demandes d'entreprises locales. Les horaires sont les suivants : du lundi au vendredi de 7h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h45. Le samedi de 8h00 à 11h45 (été) - 9h00 à 11h45 (hiver).

9. Réponse à la demande de M. Jean-Michel Bolens pour une redistribution plus équitable des subsides de l'école de musique

Lors du Conseil communal du 10 décembre 2018, le conseiller Jean-Michel Bolens est intervenu en déposant une demande concernant la répartition actuelle des subsides de l'école de musique. Le barème adopté par la Municipalité le 6 mai 2013 devrait être revu à la hausse pour les bas revenus et diminué pour les revenus plus élevés. M. Bolens informe également que les demandes de subsides sont faites majoritairement par les revenus élevés. Pour rappel, le système en place actuellement attribue des subsides allant de Chf 500.- pour les plus petits revenus (jusqu'à Chf 45'000.-) à Chf 125.- pour les revenus dès Chf 140'000.- et plus. Ces subsides sont comptés par enfant et non par famille et pour une année complète de cours (10 mois), voir tableau en annexe. Pour comparaison, la Commune de Bullet offre un subside unique de Chf 300.- par enfant et par année, quel que soit le revenu familial. Les cotisations pour les cours de l'Ecole de musique sont de Chf 520.- par semestre, soit un total de Chf 1'040.- pour une année. Des tarifs dégressifs sont appliqués dès deux enfants de la même famille.

Après analyse des subsides versés ces deux dernières années, la Municipalité s'aperçoit que quasiment toutes les classes de revenus demandent les subsides tels qu'alloués et que, pour 2021, près de 50% des subsides versés bénéficient aux familles à revenus plus faibles. Grâce au barème de subsides solidaire qui a été mis en place dès 2013, il s'avère que les familles plus modestes peuvent bénéficier de subsides jusqu'à hauteur d'un semestre complet de cotisations. Après discussion, la Municipalité décide de maintenir le barème tel qu'adopté le 6 mai 2013.

10. Réponse à la question de M. Stéphane Mermod concernant l'établissement d'un plan climat communal

En date du 21 juin 2021, M. Stéphane Mermod a demandé à la Municipalité si la Commune de Sainte-Croix sollicitera le soutien du Canton de Vaud en vue d'établir un plan climat communal afin de compléter le dispositif déjà mis en place et de participer ainsi à l'effort commun pour faire face au changement climatique. Labellisée Cité de l'Energie depuis 2004, la Commune de Sainte-Croix s'engage depuis de nombreuses années dans une politique énergie-climat afin de réduire les besoins énergétiques, promouvoir les énergies renouvelables et la mobilité durable. De par son engagement dans la démarche Cité de l'Energie, la Commune de Sainte-Croix obtient déjà des soutiens financiers de la Confédération et du Canton de Vaud et ne peut, dès lors, prétendre à d'autres soutiens financiers cantonaux tels que ceux définis dans le cadre de la mesure stratégique Plan climat vaudois. Il sera toutefois possible de profiter des nombreux outils développés dans le cadre de cette mesure et nous ne manquerons pas de les utiliser pour continuer l'effort communal et réaliser les objectifs qui seront définis dans notre prochain programme de législation.

11. Réponse à la question de M. Stéphane Mermod concernant la gestion des radars pédagogiques

Notre service possède actuellement deux radars qui peuvent se fixer sur des mâts d'éclairage public ou de signalisation. Ils sont alimentés par des batteries rechargeables qui ont une autonomie d'environ 5 jours. Ces radars sont posés généralement sur les grands axes et plus spécifiquement dans des rues sensibles comme la Rue des Métiers ou aux Replans l'été.

Au vu du nombre de kilomètres de routes sur notre commune, il n'est pas possible de répondre à l'ensemble des demandes. Il est prévu au budget 2022 d'acquérir deux nouveaux radars solaires qui pourront également se déplacer et doubler ainsi les possibilités d'intervention. Pour l'instant, il n'est pas prévu de radars pédagogiques fixes.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



C. ROTEN



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Annexe : Tableau subvention Ecole de musique

Distribution :

Membres du Conseil communal

Municipalité

Chefs de Service et personnel communal

Revenu brut (en francs)		Subvention	Familles 2021	Enfants 2021	Montant		Familles 2020	Enfants 2020	Montant	
DE	A									
0.-	45'000.-	500	6	7	CHF	3'500.00	7	10	CHF	4'500.00
45'001.-	50'000.-	455	1	2	CHF	910.00	1	1	CHF	455.00
50'001.-	55'000.-	417								
55'001.-	60'000.-	385								
60'001.-	65'000.-	278	1	2	CHF	556.00	1	3	CHF	834.00
65'001.-	70'000.-	250								
70'001.-	75'000.-	227								
75'001.-	80'000.-	208								
80'001.-	90'000.-	192	3	4	CHF	768.00	1	1	CHF	192.00
90'001.-	100'000.-	179	2	3	CHF	537.00	2	4	CHF	716.00
100'001.-	110'000.-	167					2	3	CHF	501.00
110'001.-	125'000.-	156					1	2	CHF	312.00
125'001.-	140'000.-	147	4	5	CHF	735.00	4	8	CHF	1'176.00
Dès 140'001.-		125	3	5	CHF	625.00	5	11	CHF	1'375.00
			20	28	CHF	7'631.00	24	43	CHF	10'061.00

Augmentation 0%

Moyenne famille CHF 419.21
Moyenne par enfant CHF 233.98

0.-	45'000.-	500
45'001.-	50'000.-	455
50'001.-	55'000.-	417
55'001.-	60'000.-	385
60'001.-	65'000.-	278
65'001.-	70'000.-	250
70'001.-	75'000.-	227
75'001.-	80'000.-	208
80'001.-	90'000.-	192
90'001.-	100'000.-	179
100'001.-	110'000.-	167
110'001.-	125'000.-	156
125'001.-	140'000.-	147
Dès 140'001.-		125